

Troisième rapport sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

LA CONTRIBUTION DES CHASSEURS À LA CONSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ DES TERRES AGRICOLES



Publié en 2018



La FACE

Fédération européenne de chasse et conservation de la faune sauvage

Établie en 1977, elle représente les intérêts de sept millions de chasseurs à travers l'Europe en sa qualité d'organisation non-gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif. La FACE est composée des associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, y compris les 28 États membres de l'Union européenne. La FACE a également sept membres associés et est établie à Bruxelles. La FACE défend le principe de l'utilisation durable de la nature. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987.

www.face.eu

Remerciements

Le Groupe de travail sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

Rapport rédigé par Monia Anane, David Scallan et Roderick Enzerink

TROISIÈME RAPPORT SUR LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ DE LA FACE

LA CONTRIBUTION DES CHASSEURS À LA
CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DES
ZONES AGRICOLES

CONTENU

| | |
|--|----|
| PRÉFACE DU PRÉSIDENT | 5 |
| APERÇU..... | 6 |
| INTRODUCTION | 7 |
| FAITS MARQUANTS | 8 |
| La Politique agricole commune (PAC) | 9 |
| Le rôle des chasseurs dans la conservation de la biodiversité des zones agricoles..... | 10 |
| Aperçu des 300 initiatives menées par les chasseurs pour la conservation de la nature..... | 10 |
| SECTION 1 : HABITATS | 13 |
| SECTION 2 : ESPÈCES | 17 |
| SECTION 3 : ZONES PROTÉGÉES | 21 |
| SECTION 4 : UTILISATION DURABLE | 25 |
| SECTION 5 : INFRASTRUCTURE VERTE..... | 29 |
| SECTION 6 : SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES | 33 |
| CONCLUSION : UNE MEILLEURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EST NÉCESSAIRE..... | 37 |
| LIENS UTILES | 39 |
| LES MEMBRES DE LA FACE | 40 |

PRÉFACE DU PRÉSIDENT



L'année 2017 a été marquée par des discussions essentielles au sujet du futur de la Politique agricole commune (PAC), dont la réforme est prévue pour 2020. La position de la FACE quant à la future Politique agricole commune pour la période après 2020 est claire : le déclin important des populations d'espèces sauvages chassables et non chassables, des pollinisateurs et de la diversité des plantes dans les zones agricoles témoigne des manquements de la PAC actuelle en ce qui concerne la conservation de la biodiversité. La conservation de la faune sauvage des zones agricoles modernes en Europe ne sera efficace que si tous les utilisateurs des terres – notamment les agriculteurs, les propriétaires fonciers, les chasseurs et les propriétaires forestiers – collaborent et adoptent une approche commune.

Le troisième rapport du Manifeste pour la Biodiversité permettra d'aider les chasseurs européens à influencer efficacement le processus de réforme de la PAC. Parmi les 300 projets présentés dans le présent rapport, 45 % sont menés dans des zones agricoles. Ceci démontre l'implication des chasseurs et l'attention nécessaire pour restaurer les populations d'espèces sauvages, et de gibier en particulier.

Les chasseurs mènent différentes actions de manière volontaire : gestion des habitats et des espèces, suivi des espèces, sensibilisation et participation à des débats politiques. Sans surprise, le présent rapport montre que les pratiques de gestion adoptées par les chasseurs sont bénéfiques, non seulement pour les espèces de gibier, mais également pour d'autres espèces et habitats protégés ou menacés.

Chacun de ces 300 projets illustre des exemples de bonnes pratiques que les chasseurs et les autres acteurs peuvent suivre et mettre en œuvre. Ce rapport explore de nombreux sujets, comme la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la promotion de la coexistence avec les espèces conflictuelles et la lutte contre la mise à mort illégale.

La FACE doit disposer de preuves tangibles pour quantifier la contribution des chasseurs et des organisations cynégétiques à la conservation de la biodiversité et, dès lors, mieux promouvoir et défendre activement les activités cynégétiques. Qui plus est, lorsque nous partageons ces résultats avec les chasseurs et les autres parties prenantes intéressées, à l'instar des utilisateurs des terres, nous promovons par la même occasion une approche davantage coordonnée en faveur de la conservation de la biodiversité à travers l'Europe. Grâce à cela, le public et les décideurs disposent dorénavant d'informations concrètes sur la contribution positive des chasseurs à la conservation de la nature. Et cette contribution ne peut s'avérer que bénéfique pour notre patrimoine culturel et naturel.

Dr Michl Ebner
Président de la FACE

APERÇU

Le troisième rapport sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE est fondé sur 300 initiatives menées par des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité. Il montre de quelle manière les chasseurs participent à la conservation de la biodiversité ; par exemple grâce à la gestion des espèces et des habitats, à la recherche, à la communication, à la sensibilisation ou encore au suivi.

Bien que plusieurs types d'habitats soient visés, ce rapport montre que les chasseurs investissent d'importantes ressources, tout particulièrement dans la conservation des habitats situés dans des zones agricoles. Sur les 300 projets, 134 (soit 45 %) ont pour objectif d'améliorer les habitats situés dans les zones agricoles et ciblent principalement trois espèces : la Perdrix grise (*Perdrix perdrix*), le Lièvre brun (*Lepus europaeus*) et, dans une moindre mesure, le Lagopède d'Écosse (*Lagopus lagopus scotica*).

Ce rapport révèle également qu'environ 120 projets sont menés sur des sites Natura 2000, ce qui démontre que ces activités profitent tant à la chasse qu'à Natura 2000. Qui plus est, de nombreuses espèces figurant à l'annexe I de la directive « Habitats » – dès lors protégées – peuvent bénéficier des actions entreprises par les chasseurs. Bien que les initiatives des chasseurs ciblent plusieurs espèces, les oiseaux sont les plus représentés (63 % des cas). Il est intéressant de constater que 45 % des projets se concentrent sur des « espèces protégées » dans les différents pays.

Ces activités de conservation sont pertinentes, notamment lorsque tous les États membres discutent de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) après 2020. Dans de nombreux cas, les chasseurs, agriculteurs et autres acteurs ruraux collaborent pour améliorer la biodiversité des zones agricoles. Un tel travail d'équipe est source de nombreux avantages. Néanmoins, plus d'efforts sont nécessaires à un plus haut niveau politique afin de garantir une nouvelle PAC bénéfique pour la biodiversité.

La FACE est d'avis que la nouvelle PAC (pour la période après 2020) devrait encourager et aider les agriculteurs à mieux faire face aux différentes exigences environnementales – souvent contradictoires – du marché. La PAC devrait promouvoir la restauration des habitats dans les zones agricoles grâce aux paiements directs (premier pilier) et aux programmes de développement rural (second pilier) afin d'améliorer la biodiversité au niveau des exploitations agricoles. Il est important que les chasseurs et les agriculteurs travaillent main dans la main sur le terrain pour assurer la restauration des habitats et des espèces dans les zones agricoles européennes.



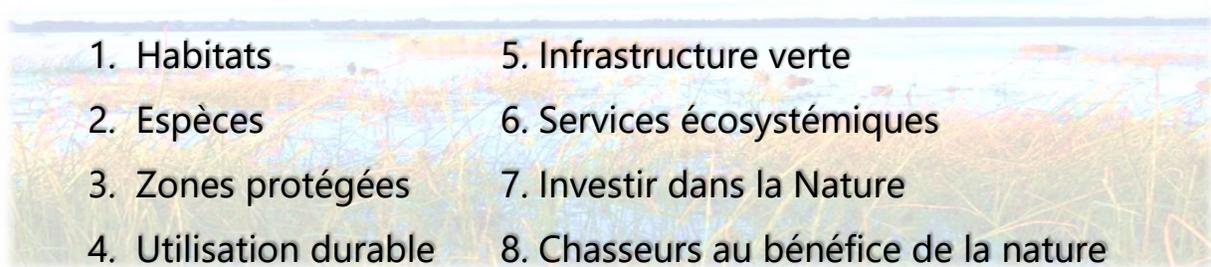
INTRODUCTION

La chasse est une manière très populaire de profiter de la nature. En effet, cette activité est pratiquée par sept millions de personnes en Europe. La chasse est l'une des plus anciennes formes d'utilisation des ressources naturelles renouvelables. Elle fournit des avantages sociaux, culturels, économiques et environnementaux substantiels dans diverses régions d'Europe.

Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE démontre le dévouement des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité. Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE, composé de 38 points d'action répartis en 8 sections, a un objectif double :

- › Démontrer aux décideurs politiques et au public le rôle des activités cynégétiques et la contribution de celles-ci à la conservation de la biodiversité ;
- › Promouvoir la coordination et le renforcement de la participation et de la contribution des chasseurs, conformément aux priorités internationales en matière de conservation.

Les huit sections du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE sont les suivantes :



En 2013, la FACE a élaboré un questionnaire en ligne afin de recueillir des données pour évaluer le travail réalisé par les chasseurs européens pour la conservation de la nature. Ce rapport s'appuie sur 300 initiatives menées par les chasseurs européens.

En 2015, la FACE a publié son premier rapport sur le Manifeste pour la Biodiversité. Ce rapport présentait la manière dont les 181 projets de conservation auxquels participaient les chasseurs contribuaient à la réalisation des objectifs définis dans la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020. Il démontrait également que le Manifeste, par ses actions, s'inscrivait directement dans le cadre de la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020.

Le rapport 2016 était axé sur la contribution des chasseurs à la mise en œuvre des directives Nature de l'UE. Ce choix s'explique par les nombreux débats relatifs au « bilan de qualité » des directives Nature qui ont caractérisé l'année 2016.

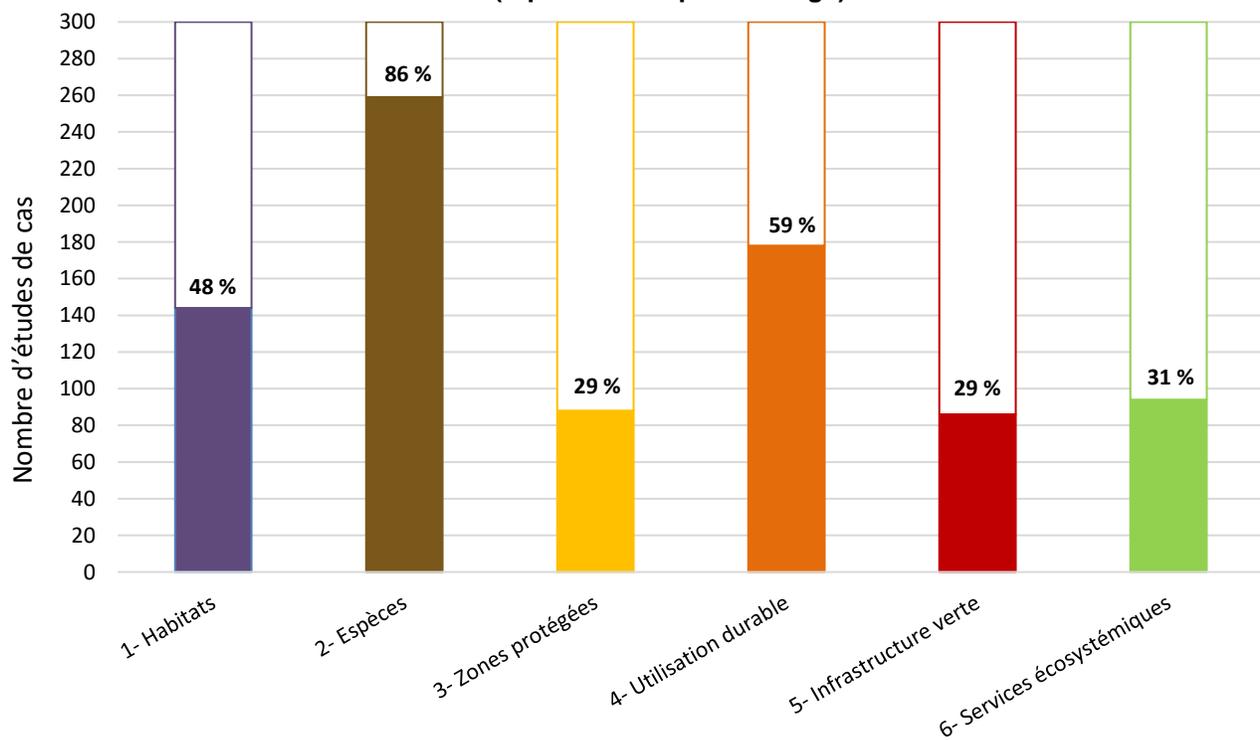
En 2017, le choix s'est porté sur la contribution de la chasse à la conservation de la biodiversité des zones agricoles en raison de l'annonce faite par la Commission européenne qu'il y aurait une nouvelle réforme de la Politique agricole commune (PAC) après 2020.

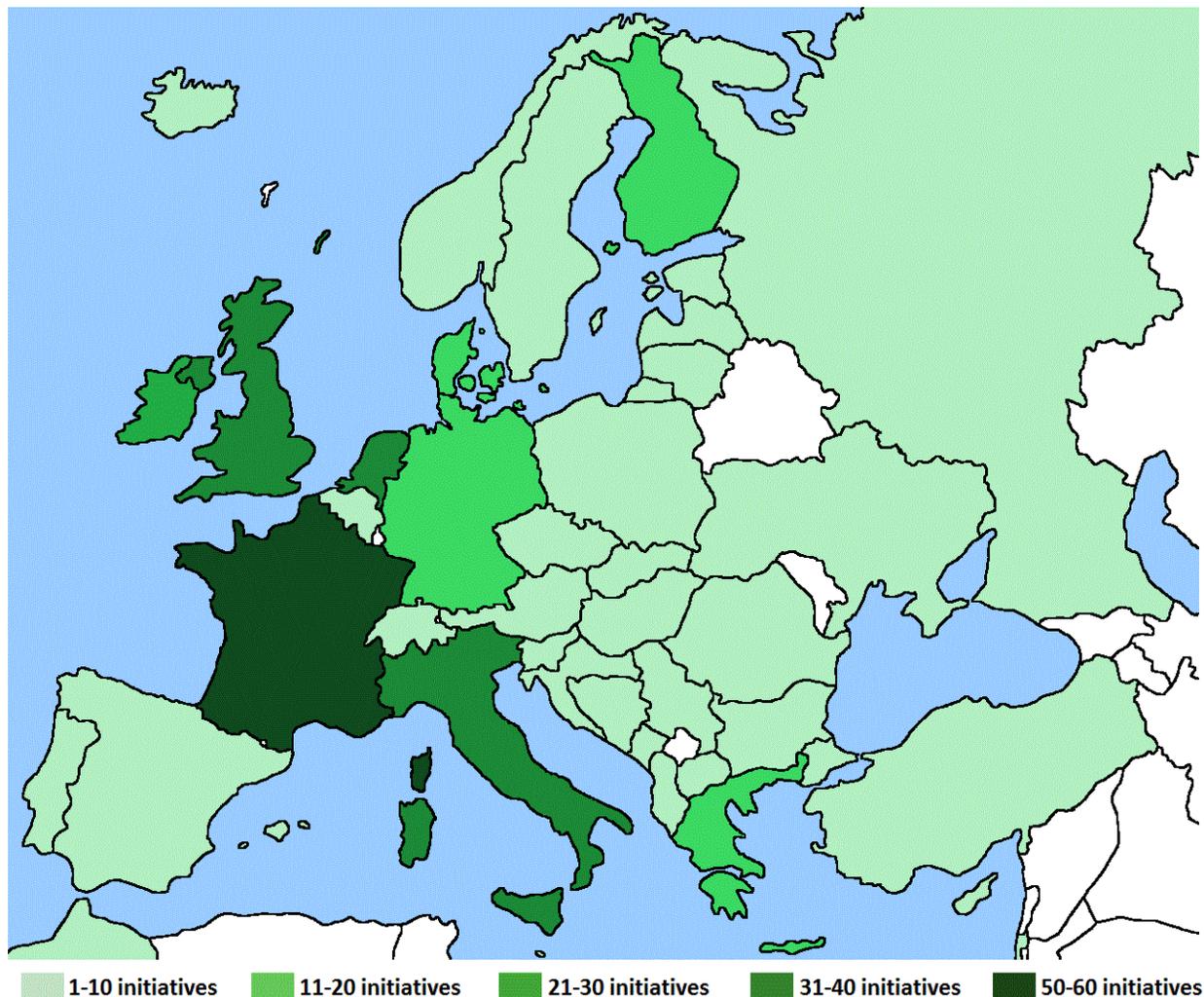
Le présent rapport fait uniquement référence à six des huit sections du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE. La septième section est applicable à l'ensemble des études de cas (voir conclusion) et la huitième section se réfère à la manière dont la FACE présente des rapports sur le Manifeste pour la Biodiversité. Pour chaque section, le rapport présente les faits marquants et une étude de cas.

FAITS MARQUANTS

Le graphique ci-dessous dresse un aperçu des initiatives menées par les chasseurs en faveur de la conservation de la biodiversité. Il présente le nombre d'actions mises en œuvre par les chasseurs, ainsi que les sections auxquelles ces actions s'apparentent. Les initiatives sont principalement axées sur les espèces, l'utilisation durable et la restauration des habitats. Ces projets confirment l'implication des chasseurs en faveur de la conservation de la nature et leur contribution aux politiques européennes actuelles, qui visent, de manière ambitieuse, à enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020. Ils comprennent notamment la gestion – aussi bien au sein des sites Natura 2000 que dans d'autres sites – des habitats et espèces prioritaires, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, l'adoption par les agriculteurs de mesures agro-environnementales adaptées dans le cadre de la PAC ainsi que la lutte contre la mise à mort illégale.

**Contribution des études de cas aux sections du Manifeste pour la Biodiversité
(répartition en pourcentage)**





La Politique agricole commune (PAC)

C'est en 1962, en réaction au traumatisme engendré par les deux guerres mondiales, que la Communauté économique européenne adopte la Politique agricole commune (PAC) afin de mettre en place un front commun pour la sécurité alimentaire en Europe. Depuis lors, la PAC a été révisée à de nombreuses reprises afin d'être adaptée aux besoins d'une société et d'une économie européennes toujours en changement. Actuellement, la PAC absorbe près de 40 % du budget de l'Union européenne (UE) et vise à garantir la sécurité alimentaire ainsi qu'à fournir un large éventail de biens et services publics, à l'instar d'une biodiversité saine dans les zones agricoles en Europe.

Cependant, la PAC a eu des effets négatifs sur la biodiversité des zones agricoles, comme l'illustre le déclin des populations de nombreuses espèces communes des champs, voire leur disparition dans certains pays. Plus concrètement, d'après [Eurostat](#), un déclin de 31,5 % des population d'oiseaux communs des champs a été enregistré entre 1990 et 2014. Actuellement, de nombreuses espèces chassables comme la Perdrix grise et le Lièvre brun apparaissent comme menacées sur de nombreuses listes rouges nationales de l'UICN. C'est bien la preuve que la PAC actuelle ne remplit pas son rôle.

La FACE est d'avis que la nouvelle PAC (pour la période après 2020) devrait encourager et aider les agriculteurs à mieux faire face aux différentes exigences environnementales – souvent contradictoires – du marché. La PAC devrait promouvoir la restauration des habitats dans les zones agricoles grâce aux paiements directs (premier pilier) et aux programmes de développement rural (second pilier) afin d'améliorer la biodiversité au niveau des exploitations agricoles. Il est important que les chasseurs et les agriculteurs travaillent main dans la main sur le terrain pour assurer la restauration des habitats et des espèces dans les zones agricoles européennes.

Le rôle des chasseurs dans la conservation de la biodiversité des zones agricoles

Les chasseurs ont été parmi les premiers à remarquer le déclin des populations de petit gibier dans les zones agricoles en Europe, et ont bien souvent été les premiers à prendre des mesures pour y remédier. Sur les 300 initiatives analysées dans le cadre du présent rapport, 134 – soit 45 % – sont liées aux zones agricoles. Les actions entreprises par les chasseurs dans les zones agricoles ciblent principalement trois espèces : la Perdrix grise (*Perdrix perdrix*), le Lièvre brun (*Lepus europaeus*) et le Lagopède d'Écosse (*Lagopus lagopus scotica*).

De nombreuses actions sont actuellement menées pour lutter contre le déclin des populations de ces trois espèces : convaincre les agriculteurs de garder de la place pour les plantes et fleurs sauvages, créer et gérer des zones de « biodiversité », fournir de la nourriture et de l'eau pendant les périodes difficiles et gérer les prédateurs généralistes.

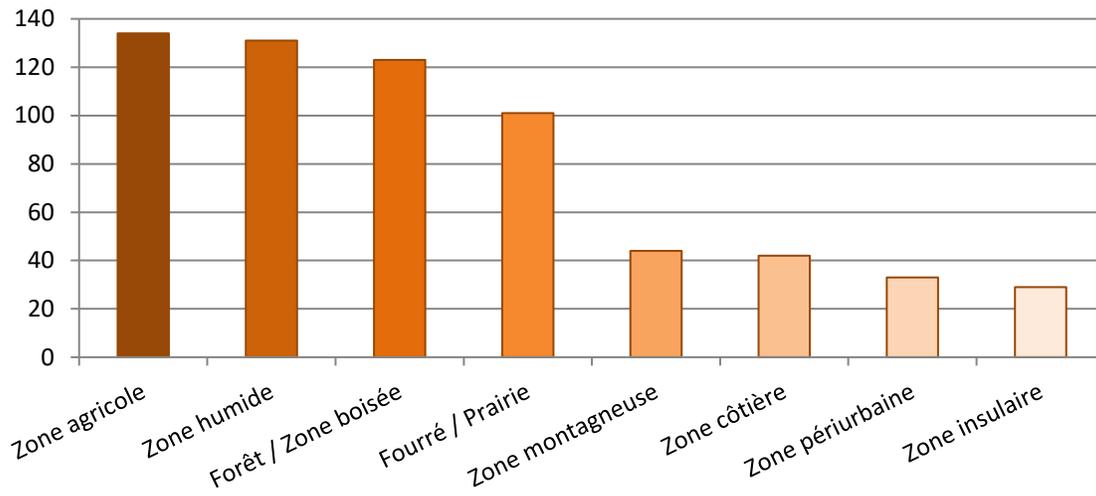
Ce travail d'équipe entre chasseurs, agriculteurs, et autres acteurs ruraux est avantageux pour tous, car il permet entre autres de fournir les services écosystémiques suivants :

- Accueil des prédateurs naturels des nuisibles ;
- Meilleure pollinisation grâce à une utilisation réduite de pesticides ;
- Amélioration de la qualité des sols grâce à une utilisation réduite de fertilisants ;
- Régulation de l'eau en périodes humides et sèches.



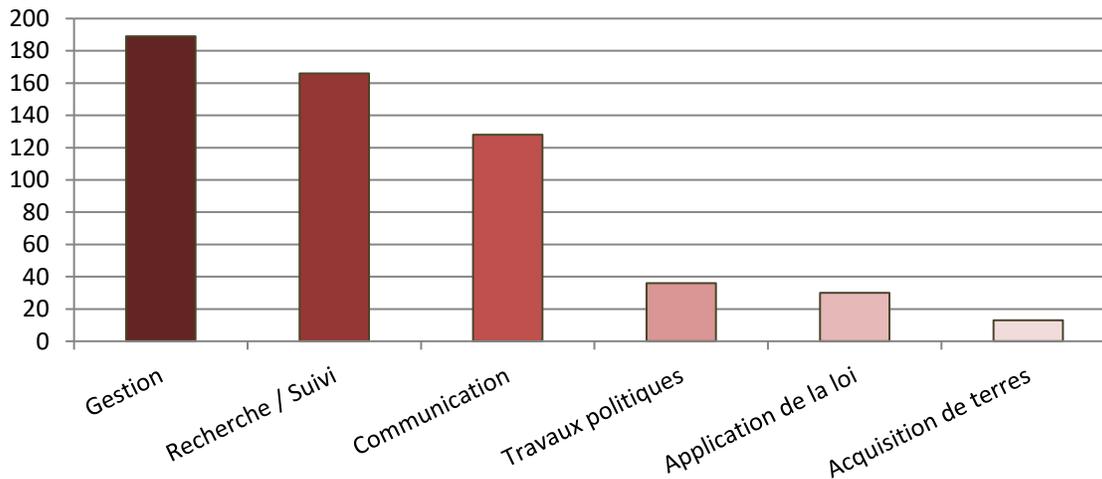
Aperçu des 300 initiatives menées par les chasseurs pour la conservation de la nature¹

Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs



Dans 45 % des cas, les initiatives des chasseurs sont menées dans des zones agricoles, comme dans le cas de la création d'habitats pour la Perdrix grise ou de la gestion des habitats pour le Lièvre.

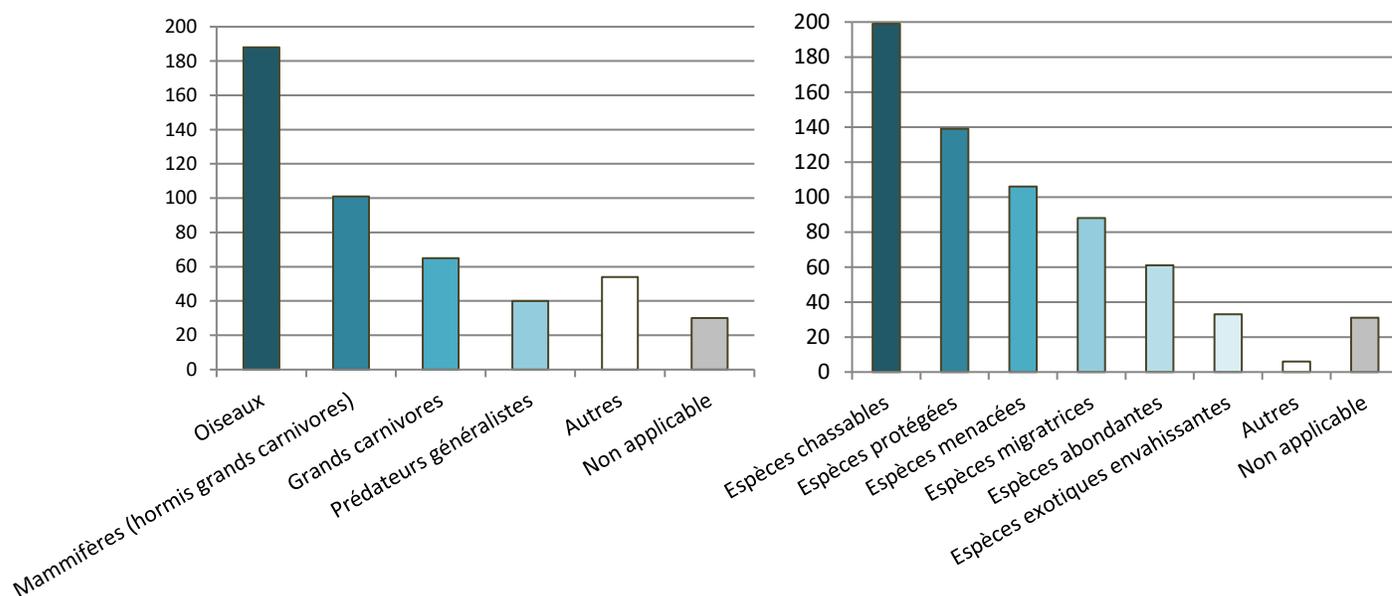
Principales actions menées par les chasseurs



La grande majorité des actions se concentrent sur la gestion des habitats / des espèces et sur la recherche / le suivi. Par exemple, en Irlande, de nombreux projets axés sur les lagopèdes ont également trait à la gestion des habitats (comme la diversification de la bruyère callune), au suivi des populations et à la collaboration avec toutes les parties prenantes intéressées afin de garantir le succès à long terme de ces projets. Les personnes impliquées dans ces projets communautaires jouent également un rôle important dans la promotion de mesures agro-environnementales (en Irlande) qui répondent aux besoins de l'agriculture et de la biodiversité en montagne.

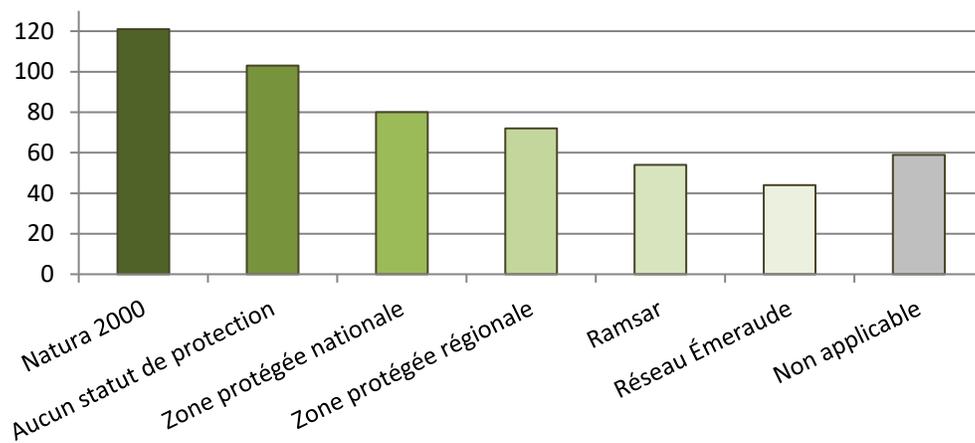
¹ Veuillez noter que certaines actions menées s'apparentent à plusieurs catégories dans les graphiques présentés dans le rapport. Par exemple, un projet mené dans une zone agricole située dans une région montagneuse sera repris dans les catégories « Zone agricoles » et « Zone montagneuse ».

Groupes d'espèces visées par les actions entreprises par les chasseurs



La majorité (63 %) des actions menées par les chasseurs se concentrent sur la conservation des oiseaux. Sur les 300 exemples recensés, 45 % sont consacrés aux espèces protégées. Généralement, la catégorie « espèces protégées » couvre les espèces protégées au niveau national, qui sont habituellement non chassables.

Statut des zones dans lesquelles des actions sont menées



Sur les 300 projets auxquels les chasseurs participent, 40 % sont menés sur des sites Natura 2000. Cette information est importante, car les États membres de l'UE se voient dans l'obligation, par les directives Nature, de garantir un état de conservation favorable des habitats et des espèces présentant un intérêt pour l'UE. Ceci passe par des activités de financement, de suivi et de restauration.

Ce rapport démontre ainsi les avantages mutuels pour la chasse et Natura 2000. Qui plus est, il est démontré que de nombreuses espèces figurant à l'annexe I de la directive « Habitats » – dès lors protégées – peuvent bénéficier des actions entreprises par les chasseurs.

Il est intéressant de constater l'implication des chasseurs sur des sites Natura 2000, notamment au vu du fait que les parties prenantes locales n'ont pas toujours été consultées dans le cadre de la mise en œuvre de Natura 2000. Il est encourageant de voir autant de chasseurs impliqués dans la gestion de sites Natura 2000, en dépit des nombreux conflits liés à la désignation des sites Natura 2000.

SECTION 1 : HABITATS

« Il est nécessaire d'informer le public de l'importance de conserver les zones rurales au sens large et de restaurer les habitats courants qui sont principalement dans ses alentours. Pour ce faire, toutes les parties prenantes doivent reconnaître la multifonctionnalité des zones rurales en Europe et trouver des moyens de travailler ensemble afin de préserver les habitats. »

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE



La conservation des habitats est au cœur de 48 % des projets (144 études de cas sur 300)

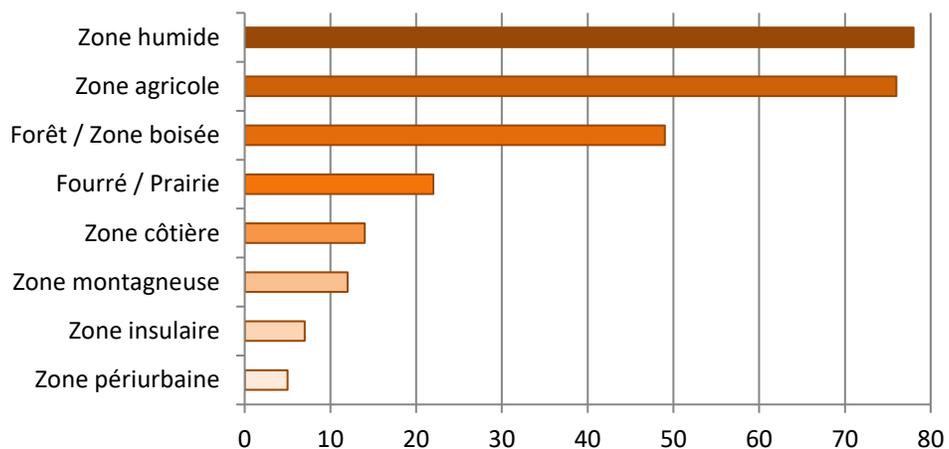
En se basant strictement sur les 144 projets repris dans la section « Habitats », il est possible de dégager des tendances légèrement différentes de celles relevées dans l'aperçu :

- Le type d'habitat le plus communément géré par les chasseurs est celui des zones humides (78 études de cas).
- Les zones agricoles arrivent en deuxième position, avec 76 études de cas.
- Les forêts/zones boisées sont concernées dans 49 études de cas.

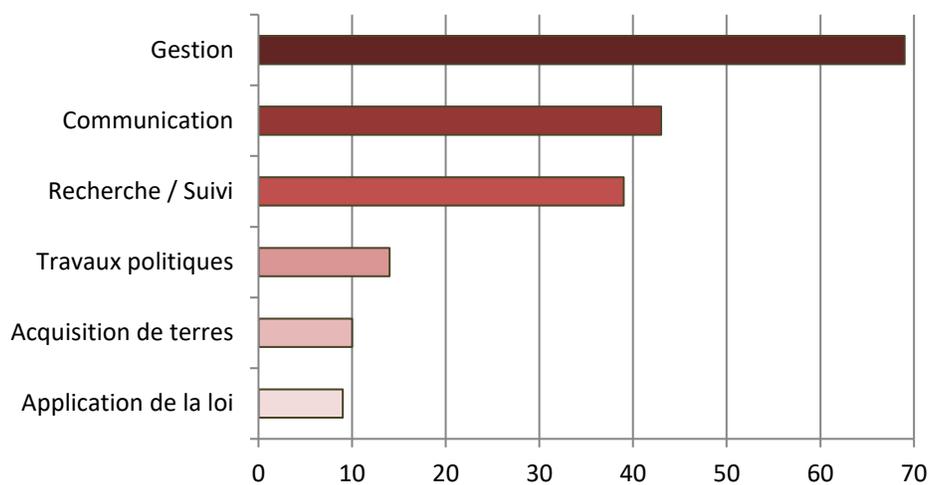
Sur les 76 initiatives menées dans des zones agricoles, 90 % se rapportent à la gestion des habitats et des espèces et 55 % à la communication et la sensibilisation.



Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs au titre de la section « Habitats »²



Types d'actions menées par les chasseurs au titre de la section « Habitats »²



² Une étude de cas peut se rapporter à plusieurs habitats/actions.

ÉTUDE DE CAS

Semer des fleurs pour la biodiversité :
Résultats obtenus par les chasseurs néerlandais
(Pays-Bas)



ÉTUDE DE CAS : Semer des fleurs pour la biodiversité : résultats obtenus par les chasseurs néerlandais

Aux Pays-Bas, les zones agricoles sont de plus en plus intensives, industrielles et monotones. Cela signifie que la faune sauvage présente dans les zones cultivées de manière extensive et dans les prairies connaît un déclin à de nombreux endroits. Pour des espèces comme le Faisan, la Perdrix grise et le Lièvre brun, il s'agit d'une réelle menace. Ces espèces ont besoin de paysages variés où elles trouvent abri et nourriture. En Europe, le besoin de diversification et de gestion moins intensive des cultures se fait de plus en plus ressentir. Il ne faut pas uniquement se concentrer sur un meilleur rendement et une plus grande efficacité, mais également sur une biodiversité renforcée. Il est important de collaborer avec les propriétaires fonciers et les ONG de conservation de la nature pour atteindre les objectifs fixés.

Aux Pays-Bas, les agriculteurs et les chasseurs fournissent davantage d'efforts pour créer des habitats pour le Faisan et la Perdrix grise, ce qui profite également aux papillons, abeilles et autres insectes. L'Association de chasse néerlandaise (*Koninklijke Nederlandse Jagersvereniging*) a créé un mélange de semences faciles à faire pousser et source de protection et de nourriture pour différentes espèces. Ce mélange de semences contient 40 % de moutarde jaune, 30 % de sarrasin et 30 % de phacélie. La moutarde jaune permet à différents types d'animaux, comme le Lièvre et le Chevreuil, de s'abriter. Mélangée au sarrasin, la moutarde jaune est également source de nourriture pour les oiseaux. La phacélie, pour sa part, attire différents insectes utiles, ces derniers représentant une source de protéines pour les jeunes oiseaux au printemps / en été.

En 2016, un peu plus de 1 000 kg de ce mélange ont été vendus. Cette quantité représente une bande de semis d'un mètre de large sur 220 kilomètres de long.

Contact et source :

<https://www.jagersvereniging.nl/jagen/ecologie/biotoopmengsel-jagersvereniging/>

Wim Knol, *Koninklijke Nederlandse Jagersvereniging*

wim.knol@jagersvereniging.nl

SECTION 2 : ESPÈCES

« En tant que chasseurs, nous continuerons à travailler avec des incitations positives pour conserver toutes les espèces, et pas uniquement des espèces chassables. »

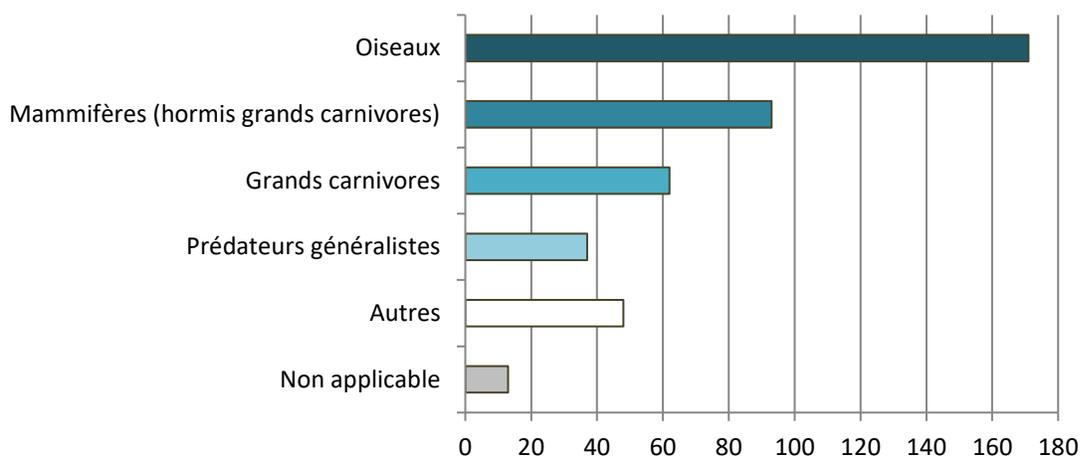
Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

La conservation des espèces est au cœur de 87 % des projets (259 études de cas sur 300)

Dans le cadre de la section « Espèces », les 259 projets démontrent que :

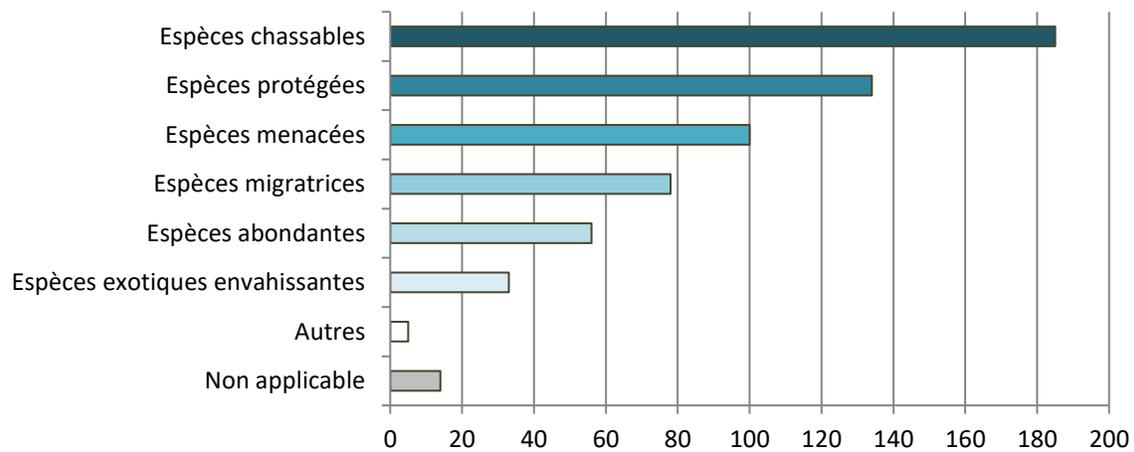
- 65 % des projets se concentrent sur la conservation des oiseaux, et 45 % d'entre eux sur les espèces protégées.
- En ce qui concerne les zones agricoles, les données montrent que les chasseurs investissent la majeure partie des ressources dans la conservation de la Perdrix grise (*Perdrix perdrix*), du Lièvre brun (*Lepus europaeus*) et du Lagopède d'Écosse (*Lagopus lagopus scotica*).

Groupes d'espèces visées par les actions entreprises par les chasseurs au titre de la section « Espèces »³



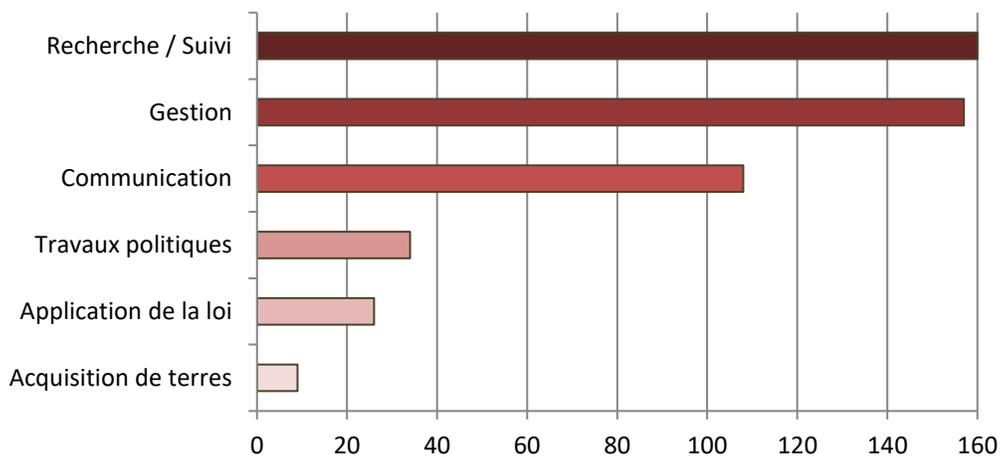
³ Une étude de cas peut se rapporter à plusieurs groupes d'espèces.

Groupes d'espèces visées par les actions entreprises par les chasseurs au titre de la section « Espèces »⁴



- Deux tiers des études de cas sont axés sur la recherche et la surveillance, et ensuite sur la gestion des espèces.

Actions menées par les chasseurs pour la conservation des espèces⁴



⁴ Une étude de cas peut se rapporter à plusieurs espèces/actions.

ÉTUDE DE CAS :

Projet de gestion des populations de petit gibier
(Danemark)



ÉTUDE DE CAS : Projet de gestion des populations de petit gibier

Cette initiative a pour objectif principal la création de partenariats ou « corporations » au sein de zones définies, d'une superficie de minimum 1 000 - 1 500 hectares, où agriculteurs, ornithologues, chasseurs, apiculteurs et autres parties prenantes collaborent afin de gérer leurs terres de façon optimale pour les espèces telles que le Lièvre brun (*Lepus Europaeus*) et la Perdrix grise (*Perdix Perdix*).

Les propriétaires fonciers, agriculteurs et chasseurs, en collaboration avec des ONG environnementales, des universités, des scientifiques, mais également les pouvoirs publics, mènent des recherches et récoltent des données de manière volontaire. Ces activités visent principalement le Lièvre et la Perdrix, mais elles permettent aussi de mesurer les avantages de cette gestion pour les espèces non visées.

Chaque confrérie est liée à un gestionnaire de la faune sauvage professionnel qui travaille pour l'association cynégétique danoise. Chaque propriétaire foncier de la corporation a droit à des conseils gratuits pour améliorer ses terrains. Les chasseurs locaux, qui gèrent et financent en partie ce projet, en sont souvent le principal moteur, tandis que les agriculteurs, eux, mettent les actions en œuvre.

Le projet est fondé sur cinq principes :

- Bénévolat ;
- Importance de la nature et des habitats ;
- Suivi des populations ;
- Conseils professionnels gratuits ;
- Coopération et synergie entre propriétaires fonciers au-delà des cultures et des intérêts de chacun.

Les résultats démontrent que le maintien et la protection des habitats permanents contribuent à l'expansion et à l'évolution de la biodiversité.

Contact et source :

www.markvildt.dk

Thomas Iversen - Chef de projet, Association cynégétique danoise

tiv@jaegerne.dk

SECTION 3 : ZONES PROTÉGÉES

« On n'insistera jamais trop sur l'importance des zones protégées pour la nature et la biodiversité ; le réseau Natura 2000 constitue à cet égard une excellente base pour la conservation de la nature dans l'UE. »

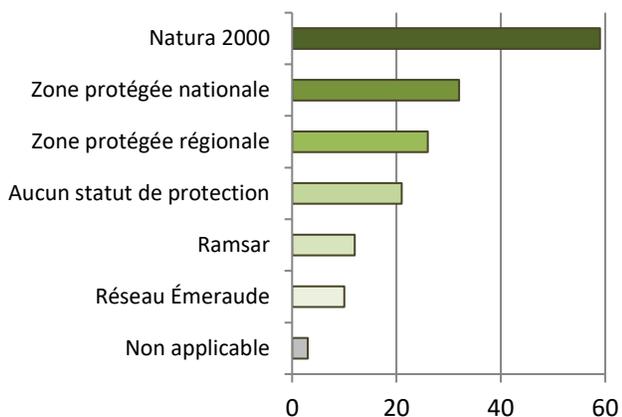
Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

30 % des projets (88 études de cas sur 300) sont menés dans des zones protégées

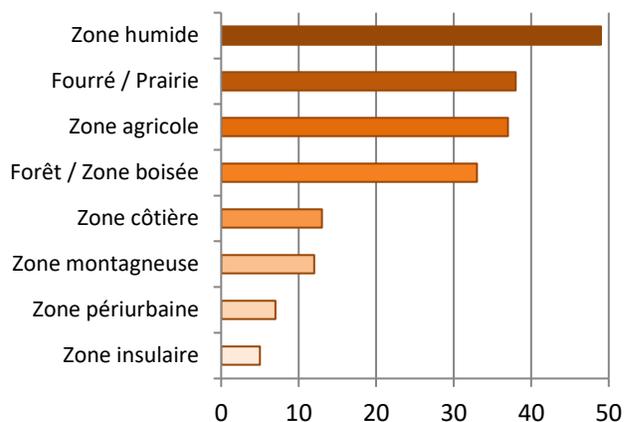
Dans le cadre de la section « Zones protégées » du Manifeste pour la Biodiversité, les 88 projets démontrent que :

- 67 % des projets sont menés sur des sites Natura 2000 (59 études de cas). Les autres zones protégées incluent des parcs nationaux et régionaux, des sites Ramsar, etc.
- Les actions concernent principalement la gestion des espèces/habitats (63 études de cas) et les activités de communication (58 études de cas).

Statut de protection des zones dans lesquelles des actions sont menées⁵



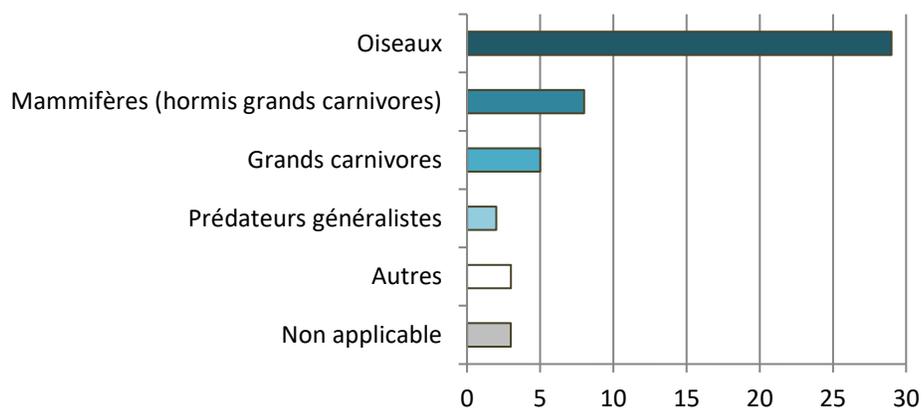
Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs dans les zones protégées⁵



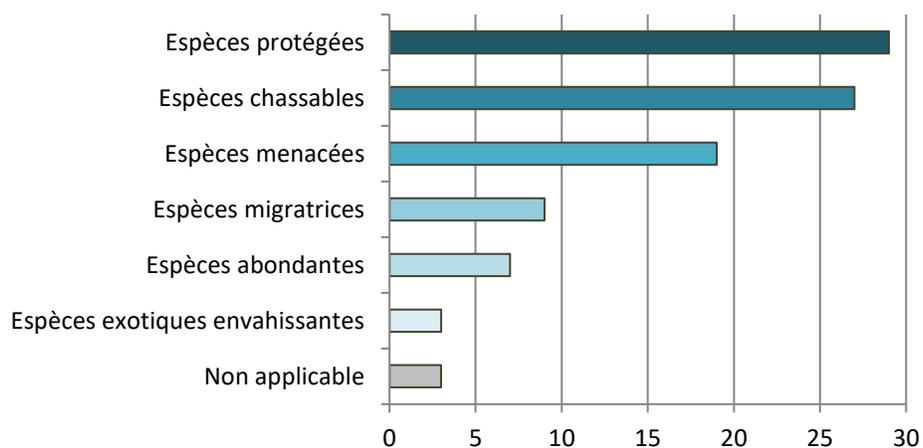
⁵ Une étude de cas peut être menée sur des zones protégées différentes et correspondre à plusieurs habitats.

- Qui plus est, 75 % des actions menées dans des zones agricoles se rapportent à des zones et des espèces protégées.

Groupes d'espèces visées par les actions menées par les chasseurs dans les zones protégées⁶



Types d'espèces qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs dans les zones protégées⁶



⁶ Une étude de cas peut se rapporter à différentes espèces.

ÉTUDE DE CAS :

Projet consacré au Lagopède d'Écosse à Moyglass
(Irlande)



Busard Saint-Martin (Annexe I) sur le site du projet

ÉTUDE DE CAS : Projet consacré au Lagopède d'Écosse à Moyglass

Le Lagopède d'Écosse est actuellement inscrit sur la Liste rouge de l'UICN en raison d'un déclin de 70 % de sa population au cours des 40 dernières années en Irlande. Le projet, mené sur le site de Moyglass, dans le Comté de Galway, vise à maintenir des populations stables pour les Lagopèdes et les autres oiseaux figurant à l'annexe I (dont la conservation est préoccupante), comme le Busard Saint-Martin ou le Faucon émerillon, dans la tourbière de Moyglass (zone de protection spéciale) grâce à une série de stratégies de gestion.

Les principales stratégies de gestion consistent à préserver la distribution et la diversité de la qualité de la bruyère, à contrôler les prédateurs, à fournir du substrat, à mener des actions de suivi, à sensibiliser le public, et à évaluer les méthodes de gestion.

Cette gestion, soutenue par un certain nombre de parties prenantes, vise à permettre au club de chasse local (Club de tir de Woodford) de maintenir une population de lagopèdes saine dans une région où l'espèce a connu un déclin important en raison de mesures de boisement, de brûlis non maîtrisés et de gestion limitée des habitats.

Le club de tir de Woodford a mis en place un Plan de conservation (2015-2020) et un rapport d'évaluation (préparé par le Dr David Scallan). Celui-ci recommande de consulter les parties prenantes de manière active et d'encourager la participation de la communauté locale dans le programme de gestion.



Collaboration avec les écoles locales

Contact et source :

M. Seamas Collins, Club de tir de Woodford

seamas.collins@gmail.com

https://www.npws.ie/sites/default/files/publications/pdf/2013_RedGrouse_SAP.pdf

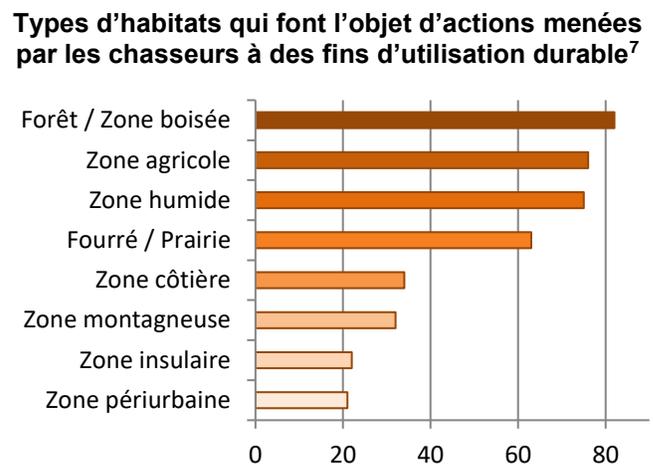
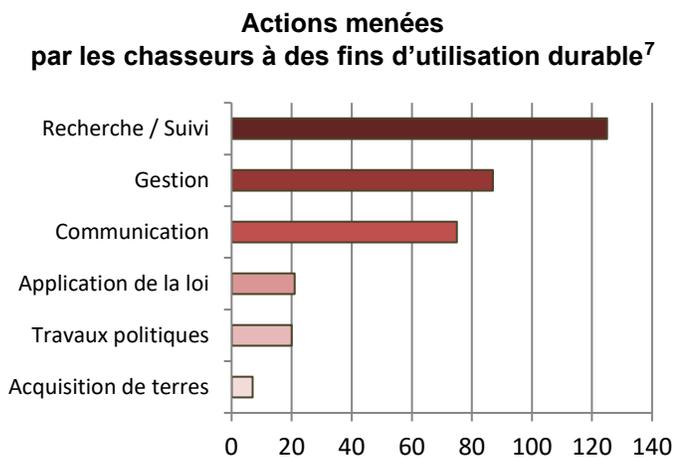
SECTION 4 : UTILISATION DURABLE

« Partant du fait que les humains font partie de la nature, la Convention sur la diversité biologique et l'UE considèrent que les ressources biologiques doivent être utilisées de manière durable. »
Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

60 % des études de cas (178 sur 300) encouragent l'utilisation durable des ressources naturelles

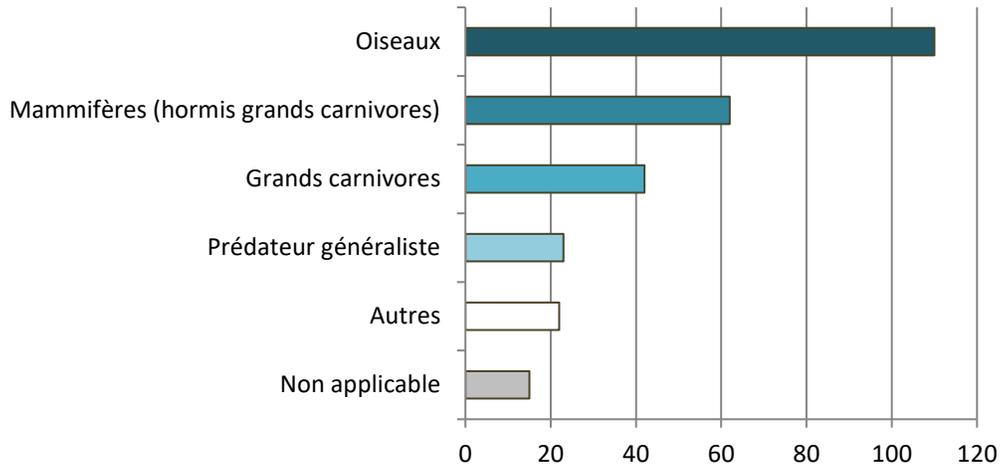
Dans le cadre de la section « Utilisation durable », les 178 projets démontrent que :

- La recherche (70 %) et les activités de gestion (50 %) sont les plus représentées.
- Près de la moitié des études de cas incluent des travaux de conservation visant les habitats des forêts (82).
- Trois quarts des études de cas compilées sont consacrées aux espèces chassables (133). Les oiseaux sont visés dans deux tiers des études de cas (109).

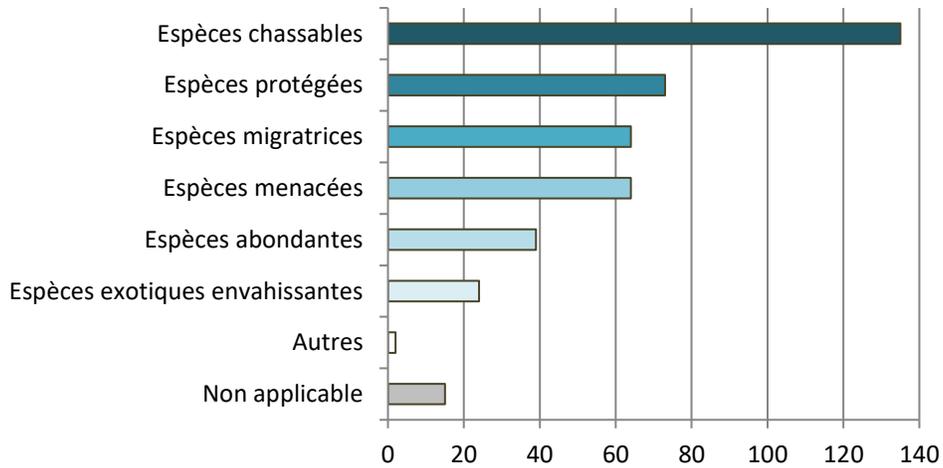


⁷ Une étude de cas peut se rapporter à plusieurs actions.

Groupes d'espèces visées par les actions menées par les chasseurs à des fins d'utilisation durable⁸



Types d'espèces qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs à des fins d'utilisation durable⁸



⁸ Une étude de cas peut se rapporter à différentes espèces.

ÉTUDE DE CAS :

Projet de suivi de la Perdrix grise et du Lièvre brun
(Belgique)



ÉTUDE DE CAS : Projet de suivi de la Perdrix grise et du Lièvre brun

Chaque année, au début du printemps, le Groupement d'intérêt cynégétique de Mons Hauts-Pays invite chasseurs et autres conservationnistes à venir recenser les espèces sauvages pendant une journée. Le 21 mars 2017, environ 50 personnes ont participé à cette étude, dans le froid et la grisaille.

Les résultats comprenaient entre 60 et 90 perdrix grises et entre 80 et 90 lièvres bruns par 100 hectares. Ces chiffres montrent une forte augmentation de ces populations dans une zone où le gibier n'est pas relâché.

Ces résultats positifs s'apparentent aux activités de préservation de ces espèces entreprises par le Groupement d'intérêt cynégétique de Mons Hauts-Pays depuis plusieurs années. Ces activités comprennent :

- Des semences offertes aux agriculteurs volontaires en vue de créer des bandes aménagées pour offrir nourriture et abri aux espèces sauvages ;
- Une régulation des populations de prédateurs (Renard, Fouine, Corneille noire et Pie bavarde) ;
- Un nourrissage supplétif en hiver ;
- Un apport d'eau en cas de sécheresse et d'insectes (fumier) pour les oisillons ;
- Une grande réserve de chasse au centre du territoire ;
- Des informations aux sociétés voisines et une invitation à gérer leurs territoires de la même façon ;
- Un comptage printanier afin de garantir la chasse durable.

Contact et source :

Bernard Colot, Membre fondateur et premier Président élu du Groupe d'intérêt cynégétique de Mons Hauts-Pays.

becolot1@hotmail.com

http://www.solitaireardennais.be/press/article_det.php?TimeStamp=1427707586&IS=111

SECTION 5 : INFRASTRUCTURE VERTE

« Il faudrait faire bien plus encore pour identifier et promouvoir le rôle des chasseurs dans la gestion coopérative de l'infrastructure verte. Des mesures pourraient être élaborées pour encourager les chasseurs et leurs organisations locales à s'assurer que la gestion de ces zones s'inscrit dans les objectifs de gestion des habitats à large échelle. »

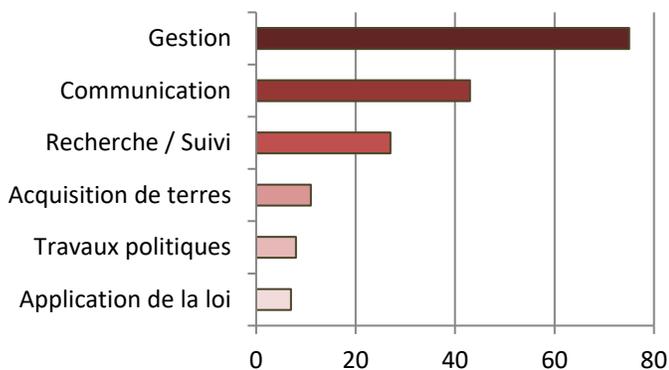
Manifeste pour la Biodiversité de la FACE

29 % des études de cas (86 sur 300) contribuent à la mise en œuvre des principes de l'infrastructure verte

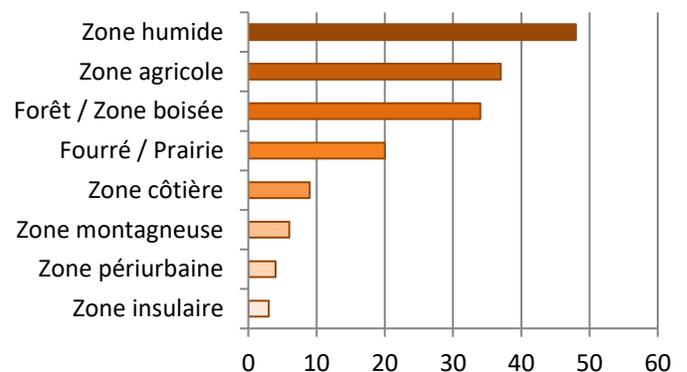
Dans le cadre de la section « Infrastructure verte », les 86 projets démontrent que :

- 87 % des projets visent à améliorer la connectivité entre espèces et/ou habitats et 50 % d'entre eux se rapportent à la communication.
- Les études de cas ont principalement lieu dans des zones humides (55 %) et dans des zones agricoles (40 %).
- Les espèces migratrices sont visées dans 30 % des cas.

Actions menées par les chasseurs au titre de l'infrastructure verte⁹



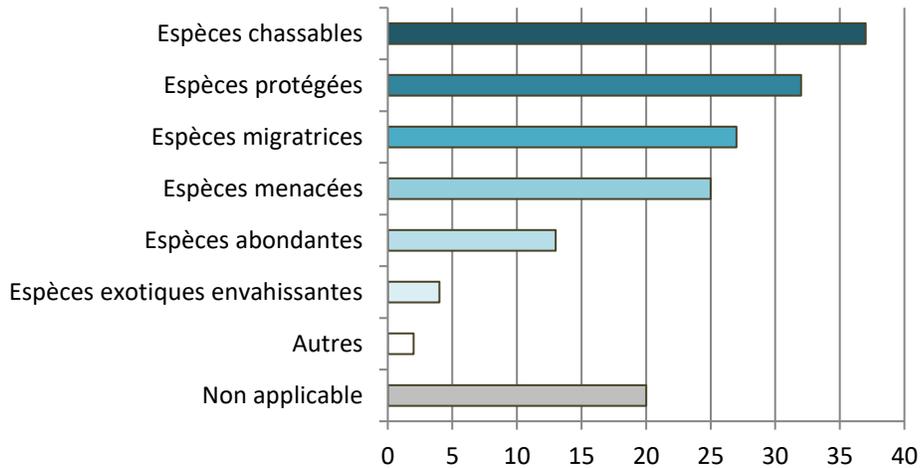
Types d'habitats gérés par les chasseurs au titre de l'infrastructure verte⁹



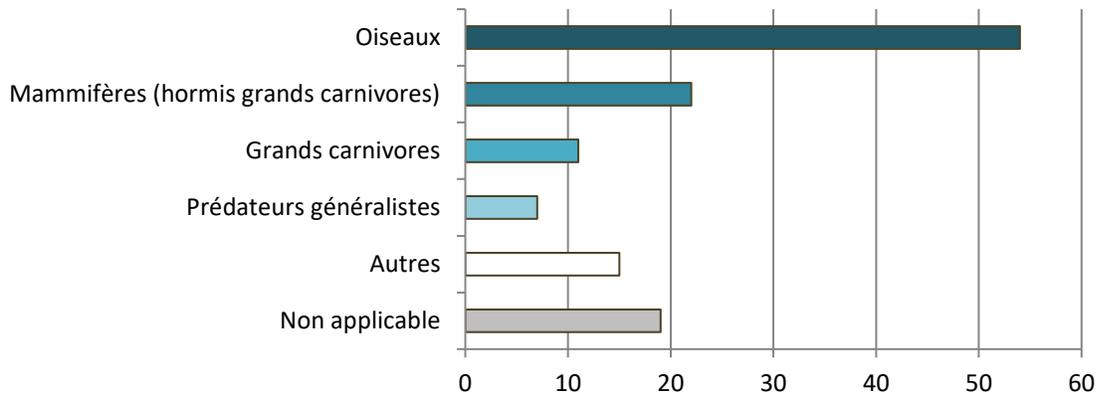
⁹ Une étude de cas peut se rapporter à plusieurs actions/habitats.

Si les critères se rapportent uniquement aux zones agricoles dans le cadre de la section « Infrastructure verte », la Perdrix grise (*Perdrix perdrix*) est l'espèce la plus représentée.

Types d'espèces gérées par les chasseurs au titre de l'infrastructure verte¹⁰



Groupes d'espèces gérées par les chasseurs au titre de l'infrastructure verte¹⁰



¹⁰ Une étude de cas peut se rapporter à différentes espèces.

ÉTUDE DE CAS :

Création de couloirs dans les zones agricoles
(République tchèque)



ÉTUDE DE CAS : Création de couloirs dans les zones agricoles

De 2009 à 2013, l'Association cynégétique tchèque, l'Université Mendel de Brno et le Dr Petr Marada ont mené deux projets de création de couloirs dans la commune d'Hodonín (Moravie du Sud, République tchèque).

Les objectifs sont multiples :

- Accroître la biodiversité locale ;
- Faciliter la circulation des animaux ;
- Lutter contre l'érosion et améliorer la capacité de rétention d'eau ;
- Renforcer la valeur esthétique du paysage.

Le premier projet, intitulé « Le couloir d'habitat de la Sainte-Trinité », est mené dans la commune de Šardice. Il consiste à construire un couloir de quinze mètres de large à côté d'un passage agricole sur d'anciennes terres arables. Ce couloir est composé d'arbres, de buissons et de prairies. Des arbres ont été plantés au milieu du couloir, avec de part et d'autre deux rangées de buissons. Les prairies, dont la végétation provient d'un mélange de graines pour prairie, s'étendent dans toute la zone du couloir. Les activités de gestion consistent à semer, entretenir la végétation et enlever les mauvaises herbes trois fois par an.

Le second projet, intitulé « Nenkovice thalweg » [Engazonnement et verdissement], est mené à 10 km du premier. L'initiative consiste à construire un couloir de 25 mètres de large (composé d'une bande d'herbe et d'arbres indigènes) dans un passage agricole bordé d'arbres. Plusieurs étapes ont été respectées pour réaliser la deuxième partie du projet : la zone a d'abord été nettoyée et désherbée. Plusieurs espèces d'herbes ont ensuite été plantées en fonction de l'exposition au soleil. Plus tard, des arbres et des buissons ont été plantés sur trois rangées, tandis que des semis à racines nues ont été plantés sur plusieurs rangées. Des bandes d'herbe ont été disposées tout autour afin d'empêcher l'accès aux tondeuses les premières années après la plantation.

Contacts et source :

Dr Petr Marada, Chercheur dans le cadre du projet
Daniel Švrčula, spécialiste au sein de l'Association cynégétique tchèque
daniel.svracula@cmmj.cz

<https://honitba-roku.webnode.cz/files/200000018-d86d6d966d/Biokoridor-Sardice-sv-trojice.pdf>

SECTION 6 : SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

« Ce sont souvent les chasseurs qui, en tant qu'utilisateurs des services écosystémiques et gestionnaires partiels des écosystèmes, conservent activement les habitats à large échelle et contribuent ainsi à la résilience et à la restauration des écosystèmes. »

Manifeste pour la Biodiversité de la FACE



© Eugène Reiter

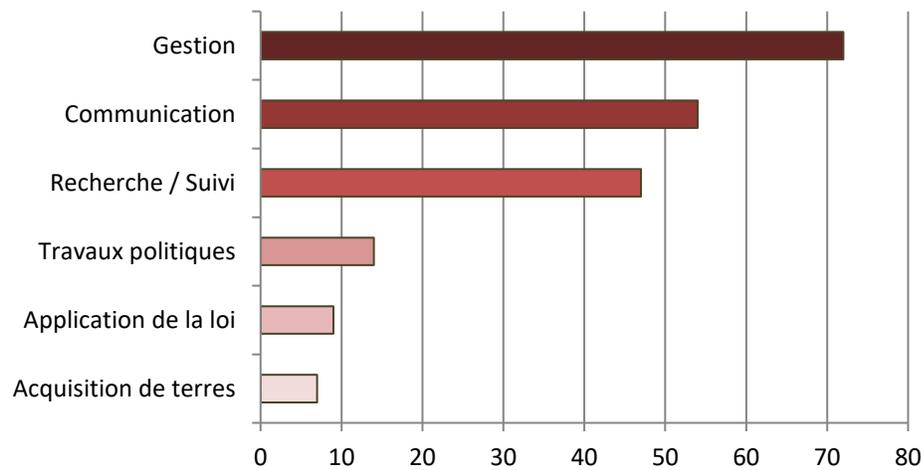
32 % des études de cas (94 sur 300) contribuent à la prestation de services écosystémiques

Les 94 projets menés au titre de la section « Services écosystémiques » démontrent que :

- La majorité des projets sont consacrés à la gestion des espèces et/ou des habitats (75 %).
- La communication est la deuxième activité la plus courante dans les projets (60 %).
- La recherche et le suivi viennent en troisième position (50 %).

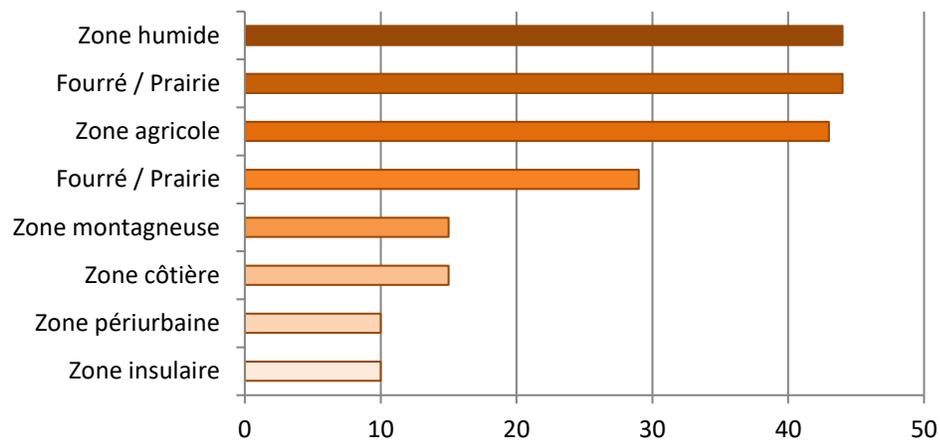


Actions menées par les chasseurs en faveur des services écosystémiques¹¹



- La moitié des actions entreprises en faveur des services écosystémiques le sont dans des zones agricoles.

Types d'habitats qui font l'objet d'actions menées par les chasseurs en faveur des services écosystémiques¹¹



¹¹ Une étude de cas peut se rapporter à plusieurs actions/habitats.

ÉTUDE DE CAS :

Projet PARTRIDGE dans le cadre du
Programme Interreg
(Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni)



ÉTUDE DE CAS : Projet PARTRIDGE dans le cadre du Programme Interreg

Il s'agit d'un projet co-financé par le programme Interreg dans la région de la mer du Nord. Il a pour objectif de démontrer que de nouvelles solutions de gestion permettent d'accroître la biodiversité et les services écosystémiques de 30 % en quatre ans seulement (entre 2016 et 2020). Le projet comprend dix sites de démonstration de 500 hectares répartis sur quatre pays : Allemagne, Belgique (Flandre), Pays-Bas et Royaume-Uni. Au-delà du partenariat entre pays, le projet est fondé sur un partenariat entre différents acteurs : chercheurs, conseillers agricoles, conservationnistes, chasseurs, fonctionnaires et agriculteurs. Le projet est mené par le Game and Wildlife Conservation Trust (Royaume-Uni) et soutenu par diverses organisations, notamment Hubertus Vereniging Vlaanderen (Membre flamand de la FACE - Belgique) et Deutscher Jagdverband (Membre de la FACE en Allemagne).

La Perdrix est la mascotte du projet, car cette espèce constitue l'un des meilleurs indicateurs de statut écologique d'une zone agricole. Quand une zone est gérée de manière optimale pour la Perdrix, de nombreuses autres espèces en profitent également : le Bruant jaune, l'Alouette, le Lièvre, de même que les pinsons et les insectes.

Des plans de gestion ont été élaborés pour chacun des dix sites. Ils comprennent, entre autres, le nourrissage hivernal et la gestion de la prédation. De nouveaux protocoles de suivi transnationaux sont testés sur le terrain afin de démontrer les résultats obtenus. Des visites d'exploitations et de sites de démonstration ont été organisées pour les agriculteurs et les fonctionnaires pour mettre en lumière les meilleures pratiques et ainsi influencer les mesures agro-environnementales qui seront adoptées dans les pays partenaires.

Le Dr Francis Buner, spécialiste de la conservation au GWCT et directeur du projet PARTRIDGE dans le cadre du programme Interreg a déclaré : « Le projet PARTRIDGE a pour principal objectif de démontrer qu'il est possible d'inverser la perte de biodiversité dans les zones agricoles dans nos pays partenaires. Le projet se concentrera sur l'amélioration des habitats adaptés à la Perdrix grise, car la perte de ces habitats est l'une des causes principales de déclin des espèces sauvages et des services écosystémiques en Europe ».

Contact et source :

Dr Francis Buner, Spécialiste de la conservation au GWCT et Directeur du projet PARTRIDGE dans le cadre du programme Interreg
fbuner@gwct.org.uk

<http://www.northsearegion.eu/partridge/>

CONCLUSION : UNE MEILLEURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EST NÉCESSAIRE



Le troisième rapport sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE témoigne de la diversité des projets entrepris par les chasseurs en faveur de la nature. Ces initiatives varient en termes de taille, objectif, lieu, type d'actions et durée, mais elles montrent toutes le grand engagement des chasseurs en matière de conservation de la biodiversité en Europe.

Ce rapport atteste également du fait que les chasseurs, en collaboration avec de nombreuses parties prenantes (pouvoirs publics, ONG environnementales, organismes de recherche, propriétaires fonciers, agriculteurs, sylviculteurs, institutions), participent activement à la conservation d'un grand éventail d'habitats et d'espèces dans les zones agricoles d'Europe. Sur les 300 études de cas compilées, 45 % se rapportent aux habitats situés dans les zones agricoles. Ces résultats ne sont pas surprenants au vu du déclin des espèces causé par l'intensification de l'agriculture au titre de la Politique agricole commune (PAC).

Les 300 études de cas montrent la manière dont les sept sections du Manifeste pour la Biodiversité sont mises en œuvre à travers l'Europe. Il convient également de noter que la section 7 « Investir dans la nature » est soutenue par chacun des projets du point de vue du temps (la plupart des chasseurs agissent de manière volontaire) et des ressources investies par les chasseurs pour soutenir la chasse durable et la conservation.

Il est intéressant de remarquer que de nombreux projets sont menés sur des sites Natura 2000. Le fait que 40 % des projets sont menés sur des sites Natura 2000 prouve à quel point les chasseurs souhaitent soutenir cet important réseau de zones protégées en termes de suivi, de conservation et de restauration. Il est évident que Natura 2000 a besoin de l'appui des chasseurs. Dans ce contexte, il est reconnu que les sites les plus importants en Europe du point de vue de la faune sauvage ont survécu aux pressions du développement et de la destruction causées par l'intérêt de la gestion du gibier.

La prochaine PAC doit davantage soutenir les agriculteurs au sein du réseau Natura 2000. Elle doit également mieux promouvoir les systèmes agricoles à haute valeur naturelle en contraignant les États membres à encourager une agriculture durable (et à minimiser l'abandon des terres) dans ces régions.

De manière générale, une plus grande cohérence s'impose entre le système de paiements directs et le soutien au développement rural visant à conserver la biodiversité. Jusqu'à présent, le système de paiements directs (premier pilier) et les programmes de développement rural (second pilier) ne se sont pas avérés suffisamment efficaces pour offrir les avantages environnementaux nécessaires.





En outre, les mesures agro-environnementales volontaires du deuxième pilier n'ont généralement pas été fructueuses, sauf par exemple dans le cas de programme locaux fondés sur les résultats dans certaines régions d'Europe. La Commission européenne devrait s'assurer que tous les plans stratégiques de la PAC des États membres de l'UE comprennent des mesures agro-environnementales axées sur les résultats, conçues à l'échelle locale et disposant d'objectifs écologiques précis. La communauté cynégétique européenne soutiendrait de telles mesures agro-environnementales au profit d'un grand nombre d'espèces et d'habitats.

Bien que la Commission européenne, dans son communiqué sur la nouvelle PAC (diffusé en novembre 2017), insiste sur la nécessité d'une politique agricole intelligente qui « s'engage fermement à fournir des biens publics et des services écosystémiques liés aux sols, à l'eau, à la biodiversité, à la qualité de l'air, à l'action en faveur du climat et aux paysages », la FACE travaillera d'arrache-pied pour s'assurer qu'il y aura une norme élevée en termes de conservation de la biodiversité au niveau de l'UE. De cette manière, des changements ne s'opéreront que si les États membres définissent des objectifs précis dans leurs plans stratégiques respectifs. Pour l'instant, il est clair (au vu, par exemple, du « bilan de qualité » des directives Nature) que la mise en œuvre de la politique de l'UE en faveur de la nature s'est avérée médiocre au niveau national.



Consultez le site du Manifeste pour la Biodiversité de la FACE pour découvrir les 300 projets menés par les chasseurs ainsi que de nombreux autres documents.

www.biodiversitymanifesto.com

PROCHAINES ÉTAPES

En 2018, la FACE mettra sur pied un système permettant de récompenser les chasseurs pour leurs efforts en octroyant un label de qualité aux meilleurs projets. Nous vous informerons à ce sujet sur le site Internet du Manifeste pour la Biodiversité.

COORDONNÉES

Pour de plus amples informations sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE et ses résultats, veuillez contacter info@face.eu.

Adresse : FACE, Rue Belliard 205, B-1040 Bruxelles

Téléphone : +32 2 732 69 00

LIENS UTILES

- Manifeste pour la Biodiversité de la FACE – www.biodiversitymanifesto.com
- Points d'action du Manifeste pour la Biodiversité – http://www.face.eu/sites/default/files/attachments/fr_bdm-action-points-web.pdf
- Premier rapport sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE – http://www.face.eu/sites/default/files/documents/french/bdm_report_pdf_fr_-_web_version_0.pdf
- Deuxième rapport sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE – http://www.face.eu/sites/default/files/documents/french/2016_report_-_final_fr.pdf
- La stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 – http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/strategy/index_en.htm
- Commission européenne – DG Environnement – http://ec.europa.eu/environment/index_fr.htm
- Commission européenne - DG agriculture et développement rural – https://ec.europa.eu/agriculture/index_fr
- Infrastructure verte – http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index_en.htm
- Union internationale pour la conservation de la nature – <https://www.iucn.org/fr>
- Réseau Natura 2000 - https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm
- La Convention de Ramsar – <https://www.ramsar.org/fr>
- Programmes de développement rural – https://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/country-files_fr
- Convention sur la diversité biologique – <https://www.cbd.int>
- Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie – <http://www.unep-aewa.org/fr>
- Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) – <http://www.cms.int/fr>
- Convention de Berne – <https://www.coe.int/fr/web/portal/home>
- Rapport 2015 sur l'État de conservation de la nature dans l'Union européenne – https://www.eea.europa.eu/publications/state-of-nature-in-the-eu/at_download/file

LES MEMBRES DE LA FACE

Albanie - Federata e Gjuetareve te Shqiperise

Allemagne - Deutscher Jagdverband e.V.

Autriche - Jagd Österreich

Belgique

- ASBL Wallonne du Royal Saint-Hubert Club de Belgique (RSHCB) – Wallonie
- Hubertus Vereniging Vlaanderen (HVV) - Flandre

Bosnie-Herzégovine

- Lovački Savez Herceg-Bosne (LSHB)
- Lovački Savez Republike Srpska (LRRS)
- Savez Lovačkih organizacija BiH (SLOBiH)

Bulgarie - Съюз на ловците и риболовците в България

Chypre - Κυπριακή Ομοσπονδία Κυνηγιού και Διατήρησης Άγριας Ζωής

Croatie - Hrvatski Lovački Savez

Danemark - Danmarks Jægerforbund

Espagne - Oficina Nacional de la Caza

Estonie - Eesti Jahimeeste Selts

Finlande - Suomen Metsästäjäliitto/ Finlands Jägarförbund

France - Fédération Nationale des Chasseurs

Grèce - Κυνηγετική Συνομοσπονδία Ελλάδας

Hongrie

- Országos Magyar Vadászkamara
- Országos Magyar Vadászati Védegylet

Irlande – FACE Ireland

Italie - FACE Italia

Lettonie - Latvijas Mednieku Asociācija

Lituanie - Lietuvos mediotojų ir žvejų draugija

Luxembourg - Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-duché de Luxembourg asbl

Malte - Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti (FKNK)

Monténégro - Lovački Savez Crne Gore

Norvège - Norges Jeger-og Fiskerforbund

Pays-Bas - Koninklijke Nederlandse Jagers Vereniging

Pologne - Polski Związek Łowiecki

Portugal - Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)

République tchèque - Českomoravská Myslivecká Jednota

Roumanie - Asociația Generală a Vânătorilor și Pescarilor Sportivi din România (AGVPS)

Royaume-Uni - FACE UK

Saint-Marin - Federazione Sammarinese della Caccia (FSdC)

Serbie - Lovacki savez Srbije

Slovaquie

- Slovenská poľovnícka komora
- Slovenský Poľovnícky Zväz

Slovénie - Lovska zveza Slovenije

Suède - Svenska Jägareförbundet

Suisse - JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra

Turquie - Turkiye Aticilik Ve Avcilik Federasyonu





Fédération européenne de chasse
et conservation de la faune sauvage

Rue Belliard, 205
1040 Bruxelles
+32 2732 69 00

www.face.eu
www.biodiversitymanifesto.com